

**Commission Working Document:  
Consultation on the Future Trans-European Transport Network**

Bonjour,

Dans un premier lieu, le Luxembourg estime que chaque Etat-membre devrait définir sur son territoire des nœuds importants à caractère international tant pour le volet «voyageurs» que pour le volet «fret».

En outre, les capitales de chaque Etat-membre et autres points ayant un caractère international définis par les différents Etats-membres devraient être connectés entre eux par le réseau principal. Les sites ayant une possibilité d'intersection entre différents modes de transports et qui sont situés le long des lignes de ce réseau principal devraient être intégrés dans ce réseau principal.

Les autres lignes, tout en faisant partie du réseau TEN-T, constitueraient des lignes « secondaires » qui ont pour objet de lier les régions non desservies par ce réseau principal à ce réseau.

Meilleures salutations,

--

-----

André Bissen  
Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
Département des Transports  
Direction des Chemins de Fer  
19-21, Boulevard Royal  
L- 2938 LUXEMBOURG

www: <http://mt.public.lu>

-----